



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Sixième session

Rome, 29 mars – 2 avril 2004

Rôle et fonctions du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique

Point 8.10 de l'ordre du jour provisoire

1. Depuis sa création en 1999 à la deuxième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) a fonctionné sous la forme d'un groupe de travail informel à composition non limitée. Mis sur pied en tant que groupe de travail chargé d'élaborer un plan stratégique et une évaluation de la capacité phytosanitaire, il a vu son rôle et ses fonctions considérablement évoluer au fil des années (voir annexe I). Bien que certains éléments de ses activités aient été constants (plan stratégique, programme de travail, examen du budget, priorités en matière d'établissement des normes), la plupart ont revêtu un caractère ponctuel, puisqu'il agissait sur instructions de la Commission intérimaire ou de son Bureau. Pour ce dernier, le PSAT représente le groupe le plus important qui l'épaula dans ses tâches administratives. Le Bureau a ainsi décidé que le rôle, la structure et les fonctions du Groupe de travail informel, devraient être examinés, de manière que l'on analyse la situation actuelle et que l'on réfléchisse aux éventuelles améliorations à apporter au système en place.
2. Lors de la réunion qu'il a tenue en octobre 2003, le PSAT a débattu de son rôle à long terme et de sa composition. Il a rappelé le travail accompli au fil des ans et notamment l'élaboration de plans stratégiques et de plans d'activités, dont il a admis qu'ils avaient permis l'augmentation du financement au titre du budget de la FAO.
3. En ce qui concerne son propre fonctionnement, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a abordé une série de questions mises en avant par la Commission intérimaire et son Bureau.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. Il s'agissait, entre autres, des points suivants:
 1. Le Groupe de travail informel n'a pas toujours assez de temps pour traiter les questions techniques relatives à l'assistance technique.
 2. Il ne dispose d'aucun mandat officiel.
 3. Sa structure présente un déséquilibre, les pays en développement n'y étant pas suffisamment représentés.
 4. Les participants éprouvent des difficultés à maintenir une présence constante, en particulier ceux qui viennent de pays en développement.
5. Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a discuté d'une série d'options possibles pour régler ces problèmes, y compris la séparation des questions d'administration et d'assistance technique et la prolongation de ses réunions, de manière à pouvoir traiter comme il se doit les questions d'assistance technique.
6. Au sein du Groupe de travail informel, les avis étaient partagés à propos de la création d'organes (subsidiaires) officiels distincts pour la planification stratégique et l'assistance technique. Bien que cette idée n'ait pas été totalement rejetée, des incertitudes subsistaient quant aux coûts, au mode de fonctionnement, à la détermination de la composition, etc. Le Groupe de travail informel n'a pas décidé de recommander que soient rendues définitives les structures administratives de la Commission intérimaire sur les mesures phytosanitaires avant l'entrée en vigueur du texte révisé de la CIPV.
7. Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique:
 1. a reconnu le rôle très important qu'il a joué et la contribution qu'il a apportée en faisant mieux connaître la CIPV et en obtenant pour elle un financement accru;
 2. a reconnu qu'il était important d'établir un lien entre la planification stratégique et l'assistance technique;
 3. a reconnu que la composition non limitée du groupe de travail a permis d'obtenir l'apport de participants particulièrement intéressés par ce thème et a autorisé une certaine souplesse;
 4. a noté certaines failles dans le fonctionnement actuel du Groupe de travail informel;
 5. a recommandé de mettre au point pour l'avenir une structure solide, après l'entrée en vigueur du texte révisé de la CIPV;
 6. a recommandé, à titre provisoire, que le Secrétariat cherche à faciliter la participation de deux représentants des pays en développement par région de la FAO à la prochaine session du Groupe de travail informel;
 7. a noté qu'un Groupe de travail d'experts devait être convoqué pour examiner la question de l'assistance technique;
 8. a recommandé que le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique conserve la gestion administrative et financière globale des questions d'assistance technique.
8. La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à:
 1. *examiner* le rôle et la structure du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique et à *formuler des observations* à ce sujet;
 2. *adopter* les recommandations du Groupe de travail informel concernant son rôle à long terme et sa composition.

Annexe I**Fonctions et tâches que la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires a attribuées au Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique****Deuxième session de la CIMP: octobre 1999**

1. À sa deuxième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires a créé un groupe de travail à composition non limitée, présidé par son propre président, en vue d'aider le Secrétariat à rédiger le plan stratégique.
2. À sa deuxième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur l'assistance technique, chargé de:
 1. de définir les éventuels rôles de coordination de la CIMP,
 2. d'examiner les résultats du projet pilote mené en Nouvelle-Zélande, et
 3. en s'appuyant sur les résultats de cet examen, de recommander les activités futures de la CIMP en matière d'assistance technique.

Troisième session de la CIMP : avril 2001

3. À sa troisième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires a décidé que le Groupe de travail informel à composition non limitée sur la planification stratégique et l'assistance technique devrait:
 1. poursuivre l'élaboration de procédures spécifiques d'identification des thèmes et de définition des priorités pour les normes,
 2. examiner les éventuelles ressources disponibles auprès de la Banque mondiale, des banques régionales et du PNUD à l'appui du programme de travail de la CIMP, y compris l'assistance technique,
 3. préciser l'objectif d'un fonds fiduciaire volontaire et d'un fonds fiduciaire alimenté par des contributions volontaires, élaborer un projet de règles pour celui-ci et en définir le cadre, en prenant en considération d'autres mécanismes existant pour les fonds fiduciaires et en envisageant des mécanismes propres à assurer la transparence budgétaire,
 4. élaborer des règles concernant le parrainage des normes qui garantiraient la transparence du processus et la participation des pays en développement à la rédaction des normes.

Quatrième session de la CIMP: mars 2002

4. À sa quatrième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires:
 1. est convenue que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique examinerait la question de la transparence dans le cadre du budget de la CIPV et la nécessité de méthodes de planification, d'examen et d'évaluation des procédures budgétaires,
 2. a recommandé que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique élabore un plan d'action sur les liens avec les institutions de recherche et d'enseignement, à soumettre à la cinquième session de la CIMP,
 3. est convenue que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique examinerait et établirait un programme destiné à aider les membres à obtenir du budget ordinaire de la FAO des financements accrus pour la CIPV,
 4. est convenue que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique élaborerait des directives sur la composition et l'organisation de réunions de groupes de travail d'experts dans le cadre de la CIMP,

5. a recommandé que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique procède à une analyse des avantages et des inconvénients d'un fonds fiduciaire,
6. a appuyé le rôle de Groupe de travail spécial sur l'assistance technique joué par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT), reconnaissant la nécessité que certains aspects de l'assistance technique soient traités par des experts,
7. a décidé que le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique examine les présentations de nouveaux thèmes de normes et recommande des priorités stratégiques pour les nouvelles normes pour lesquelles les projets n'ont pas encore été examinés par le Comité des normes.

Cinquième session de la CIMP: avril 2003

5. À sa cinquième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires:
 1. est convenue que le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique étudierait une procédure permettant d'examiner les données scientifiques et d'amender les NIMP, procédure qui lui serait soumise à sa sixième session,
 2. est convenue que la procédure d'établissement des normes élaborée par le Groupe de réflexion et les observations formulées à la quinzième Consultation technique, devraient être examinées par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique,
 3. a décidé que le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique examine le budget-programme présenté par le Secrétariat et recommande d'éventuelles adaptations [et le soumette au Bureau de la CIMP]. Le SPTA recommande également un nouveau programme de travail pour l'année suivante.